

## ■ VITICULTURE

# Le SGV défend sa vision de l'affectation parcellaire

**L**e SGV regrette ces manœuvres qui vont à l'encontre des intérêts viticoles. Quelles manœuvres? : l'union – étonnante? – entre le SVBC (Syndicat des viticulteurs bouilleurs de cru) et le négoce pour dire «non» à une proposition du SGV (Syndicat général des vignerons) d'inclure des variables dans l'application de l'affectation parcellaire. «Pour la déclarer, comme prévu, en juillet, mais en se donnant la possibilité de l'ajuster, dans une fourchette de 10 à 15%, peu avant les vendanges», explique Christophe Forget, président du SGV.

Le négoce et le SVBC ont en effet dit non lors d'une réunion de l'Association de défense et de gestion. Décision entérinée, le même jour, le 12 mars, en comité permanent du Bureau national interprofessionnel du cognac (BNIC). Un vote positif aurait permis à la commission d'enquête de l'Institut national des appellations d'origine (INAO) du 15 mars, d'étudier la proposition.

Le SVBC, totalement contre l'affectation parcellaire lorsqu'il en fut question, a donc décidé de l'adopter désormais dans son application la plus stricte. «Par pru-

dence, les viticulteurs vont affecter un maximum de surfaces au cognac», déplore Christophe Forget. La commission d'enquête de l'INAO n'aura ainsi eu qu'un seul sujet à son programme: à quelle date doit-on déclarer l'affectation parcellaire. En 2009, année transitoire, ce fut après les vendanges. Pour cette année, il était prévu de déclarer deux années en même temps, 2010-2011. «La commission accepte que ces deux campagnes soient déclarées séparément au 1<sup>er</sup> juillet respectif. Mais 2012 et 2013 devront être déclarées ensemble. Les campagnes suivantes, ce sera deux années en même temps.» Pour Marlène Tisseire, directrice du SGV, «utiliser une variable avant les vendanges aurait rendu l'affectation parcellaire plus attrayante et permis d'autres débouchés à la viticulture en cas d'excédents.»

La division des viticulteurs pourrait faire une fois de plus le jeu du négoce. En invitant le SGV Champagne à venir animer son assemblée générale, le SVBC voulait peut-être comprendre ce qui faisait la force d'un syndicat unique de viticulteurs. Sans, visiblement, avoir intégré le message.